



Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

ID : 021-212105852-20240617-2024\_30-DE

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 17 juin 2024

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12

Présents : 10

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation

10/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORTOT Pascal.

### Étaient présents :

M. BLOT Dominique, M. BOEUF Alain, M. BORTOT Pascal, M. DE LA TOUR D'AUVERGNE Max, Mme GADY Sarah, Mme MARET Chantal, M. MONCHAUX Eric, Mme PEDRON Nathalie, Mme SORBIER Chloé, Mme TERRIER Sandra

### Procuration :

M. COUPECHOUX Franck donne pouvoir à M. BORTOT Pascal

Absent : M. LUCOT Pierre

Secrétaire de séance : M. DE LA TOUR D'AUVERGNE Max

Numéro interne de l'acte : 2024-30

**Objet : GRDF - recette d'un montant de 357,00 € liée à la Redevance contractuelle de distribution 2024**

M. le Maire rappelle que la commune a confié à GRDF la distribution publique de gaz naturel dans le cadre d'un contrat de concession prenant effet le 01/12/2022 d'une durée de 30 ans.

Vu le courrier de GRDF du 6 juin 2024 informant la commune d'un versement de 357,00 € correspondant à la redevance de distribution de gaz au titre de l'exercice 2024 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Demande d'émettre le titre correspondant à la somme de 357,00 € pour la RODP au titre de l'exercice 2024.
- Dit que cette recette sera imputée en section de fonctionnement – chapitre 70 – article 7032.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Saulon-la-Chapelle  
Le Maire, Pascal BORTOT